

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13209

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Etude schéma d'organisation secteur Nord Est La Ciotat"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le secteur Nord Est de la Ville de la Ciotat a connu durant ces dernières années un fort développement urbain souvent mal maîtrisé sur le plan du fonctionnement urbain.

Au contact direct des quartiers des « Abeilles » et des « Matagots », quartiers qui ont été profondément restructurés dans le cadre d'un PRU, le secteur Nord Est s'est développé depuis 2006 autour de nombreuses opérations immobilières, sans que soit intégré à ce développement urbain les problématiques d'équipements, de déplacements et de transports.

L'objectif est par conséquent d'élaborer un plan guide pour l'aménagement urbain du bassin nord-est de la Ciotat avec mise en œuvre d'une étude de schéma d'organisation urbaine sur ce secteur permettant d'intégrer l'ensemble des problématiques d'organisation urbaine et de définir à terme un ou plusieurs périmètres opérationnels correspondant à des Polarités de proximité.

Les périmètres définis dans le cadre de ce schéma d'organisation pourront faire l'objet d'études pré-opérationnelles sur les années suivantes.

L'opération d'investissement n°2020101700 « Etude schéma d'organisation secteur Nord Est La Ciotat », d'un montant de euros 300 000 TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 201064BP du programme 06, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille-Provence ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 300 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020101700 « Etude schéma d'organisation secteur Nord Est La Ciotat » pour un montant de 300 000 euros TTC, rattachée au programme 06 « Urbanisme et Foncier », code AP 201064BP.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2020 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2020 :	150 000 euros TTC
Année 2021 :	150 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE LA METROPOLE**

**APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION
D'INVESTISSEMENT "ETUDE SCHÉMA D'ORGANISATION SECTEUR NORD EST
LA CIOTAT"**

Le secteur Nord Est de la Ville de la Ciotat a connu durant ces dernières années un fort développement urbain souvent mal maîtrisé sur le plan du fonctionnement urbain.

Au contact direct des quartiers des « Abeilles » et des « Matagots », quartiers qui ont été profondément restructurés dans le cadre d'un PRU, le secteur Nord Est s'est développé depuis 2006 autour de nombreuses opérations immobilières, sans que soit intégré à ce développement urbain les problématiques d'équipements, de déplacements et de transports.

L'objectif est par conséquent d'élaborer un plan guide pour l'aménagement urbain du bassin nord-est de la Ciotat avec mise en œuvre d'une étude de schéma d'organisation urbaine sur ce secteur permettant d'intégrer l'ensemble des problématiques d'organisation urbaine et de définir à terme un ou plusieurs périmètres opérationnels correspondant à des Polarités de proximité.

Les périmètres définis dans le cadre de ce schéma d'organisation pourront faire l'objet d'études pré-opérationnelles sur les années suivantes.

L'opération d'investissement n°2020101700 « Etude schéma d'organisation secteur Nord Est La Ciotat », d'un montant de euros 300 000 TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 201064BP du programme 06, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.